

Incinération de végétaux sur pieds (écobuage).

Numéro:

Lieu du feu:

Date du feu: Heure de début:

Je soussignée:

Nom :

Prénoms :

Né(e) le : à:

Adresse personnelle :

Code postal: Commune:

Téléphone : Mobilis :

Courriel :

Declare: (Cocher obligatoirement toutes les cases)

- Ne procéder à l'incinération qu'en absence de vent et d'épisode de pollution de l'air entre 10h et 15h30
- Ne pas incinérer plus de 1 hectare d'un seul tenant
- Procéder par bandes successives
- Ceinturer les tas par une bande de 5 mètres démunie de toute végétation arbustive ou ligneuse
- Surveiller en permanence par du personnel en nombre suffisant équipé de moyens permettant d'en assurer le contrôle et l'extinction à tout moment; (à préciser) :

- Après l'incinération, éteindre soigneusement par noyage les cendres et résidus de manière à éviter toute reprise de combustion
- S'assurer de l'extinction complète des foyers
- Présenter immédiatement cette déclaration à toute réquisition lors de l'opération
- Prévenir les sapeurs-pompiers en début et en fin d'opération en précisant ses coordonnées

Les agents assermentés de la force publique (Gardes champêtres, Gardes natures, Gendarmerie, peuvent suspendre à tout moment cette opération dès qu'une de ces consignes de sécurité n'est pas respectée)

Imprimé à remplir en 3 exemplaires par le demandeur et à déposer au moins 48 heures avant la date prévue au centre de secours de Koumac et au bureau du garde champêtre de la commune.

Fait à:

le:

Signature du demandeur :

Avis et cachet des Sapeurs pompiers: